



Les marques turques semblent être la principale cible des mesures de protection décidées par le Maroc

LA BATAILLE L'ARVÉE

Historiquement boudé par les opérateurs, le marché local du textile semble être l'enjeu de la dernière **montée au créneau des textileurs**. Décryptage.

Ghassan Waïl El Karmouni

«Le Maroc pose deux choix à la Turquie, soit revoir l'accord et parvenir à des solutions, soit le déchirer», c'est ainsi que Moulay Hafid Elalamy, Ministre de l'industrie, s'est adressé aux parlementaires début janvier dans un contexte de levée de boucliers tous azimuts contre les accords de libre-échange avec le pays anatolien. Quelques jours plus tard, une rencontre au sommet a eu lieu entre ce même ministre et son homologue turc en vue d'une renégociation de l'ALE.

Rendez-vous a été donné pour le mois de février pour un nouveau round de négociation. Entre-temps, des mesures de protection du secteur textile ont été introduites dans la loi de Finances 2020. Ainsi, les produits textile-habillement d'origine turque se sont vus taxer à hauteur de 27% au lieu de 0% à partir du 1er janvier. Une circulaire d'augmentation des droits de douane sur le textile turc avait déjà été rendue publique dès 2018, à la demande des industriels du secteur.

Mauvais perdant ?

Alors que de l'aveu de tous les acteurs, ce sont ces mêmes textileurs qui, les premiers, ont réclamé et lobbyé pour un ALE avec la Turquie dès le début des années 2000. Une demande pressante justifiée par la volonté de baisser les coûts des intrants et profiter du principe de cumul des règles d'origine méditerranéenne permise par le fait que la Turquie fait partie de l'union douanière avec l'Europe. En effet, les deux pays ont adopté le protocole euro-méditerranéen, entré en vigueur en octobre 2005 lié aux règles d'origine qui permet de cumuler l'origine issue de plusieurs pays de la région. «Nous comptons renforcer notre amont industriel à travers des investissements turcs. Sauf qu'au contraire, les importations de produits finis et l'implantation de marques turcs ont explosé sur le marché local», explique Mohammed Boubouh, président de l'Association marocaine de l'industrie textile (Amith). Et d'ajouter: «Depuis la signature de l'accord de libre-échange avec la Turquie, beaucoup d'entreprises qui travaillent pour le marché local ont des difficultés de survivre, soit ferment tout simplement. C'est un fait». Toutefois, le président de l'Amith ne peut présenter aucun chiffre pour étayer ses propos. «Nous voyons ça tous les jours», se défend-il. C'est de fait un changement de stratégie des grands opérateurs du textile marocains et de la configuration du marché international qui fait que les industriels soient aujourd'hui parmi les premiers à s'insurger contre l'ALE avec la Turquie. En effet, alors que la plus grande partie du secteur exportait de la minute, de plus en plus les producteurs se sont orientés vers la vente de produits finis, c'est-à-dire des collections complètes, mettant en avant les éléments de compétitivité globale et pas seulement la main-d'œuvre.

Concurrence déloyale

Selon les opérateurs, les industriels turcs raflent systématiquement les marchés à l'export du fait des subventions et de la dévaluation de leur monnaie. Pour Adil Boudraa, directeur général de Sairam, une entreprise textile installée à Casablanca et

qui travaille essentiellement avec le marché français (marques Camailloux, Bonobo, Promod, Breal, Cash-cash, etc.), les opérateurs marocains sont de plus en plus concurrencés sur le marché du «prochain port». «Même si nous avons l'avantage de la proximité puisque les Turcs livrent en 8 semaines alors que les Marocains le font en trois semaines, les exportateurs nationaux sont concurrencés par les mesures d'encouragement à l'export des Turcs. Ces derniers bénéficient de terrains gratuits ou subventionnés à 80% ; d'une subvention à 80% sur le matériel ; de prix d'énergie dédié à l'industrie ; 10% du CA à l'export est remboursé par l'Etat; des subventions pour la location ou l'achat de magasin à l'étranger, etc. Ils adoptent une approche en faveur de l'industrie locale destinée à l'export plus agressive que le Maroc». Résultat: «Lorsque les exportateurs présentent leurs collections pratiquement similaires avec des collections turques, avec deux imprimés différents, ce sont toujours les turques qui passent. Elles sont systématiquement moins chères que nous. Et ce n'est pas une question de compétitivité. C'est une question de subventions notamment émanant de l'UE. Je trouve que politiquement la décision de réviser les accords de libre-échange est courageuse et économiquement légitime», tonne Boubouh. Et d'ajouter: «Pour comprendre le problème, il faut le scinder en deux. Le problème de l'invasion des produits turcs au niveau du marché local essentiellement en raison du rush des grossistes marocains et des marques turques qui ont pignon sur rue. Et d'autre part, le problème de l'export qui est concurrencé par les producteurs turcs». Mais en quoi la mise en place de droits de douane ou une renégociation de l'ALE pourrait-elle aider les exportateurs? Une question qui reste sans réponse convaincante de la part des opérateurs.

A qui profite la protection?

En effet, 90% du tissu industriel du textile est orienté vers l'export avec un chiffre d'affaires de 38,5 milliards de dirhams en 2019. Le marché du textile national est, lui, estimé à 45



«Nous comptons renforcer notre amont industriel mais les importations de produits finis ont explosé sur le marché local», Boubouh.

milliards de dirhams. Il est composé à plus de 90% du marché informel entre contrebande, importation sauvage et friperie qui, à elle seule, représente plus de 50% du marché. Selon une enquête réalisée par l'Amith entre 2015 et 2016 au niveau du marché formel, la part de marché des marques étrangères est de 6%, alors que celle des marques marocaines était de moins de 2%, soit moins de 900 millions de dirhams. Selon les dernières estimations fournies par l'Amith, la part du secteur structuré a atteint 10% essentiellement en faveur de la montée en puissance des franchises, dont les marques turques sont entrées dans les habitudes de consommation des Marocains. «Un renchérissement des produits turcs va profiter essentiellement à la contrebande qu'elle vienne de la Mauritanie via le Sahara ou de l'Espagne via Sebta et Melilia. L'autre grand gagnant sera les marques européennes. Le Portugal exporte autant de textile que la Turquie. Pourquoi personne ne parle de ça ?», développe

8,35% des importations turques sont ainsi destinées à la consommation finale.

Taieb Aiss, président de l'association Amal entreprises et grand défenseur de l'ALE Maroc-Turquie. En regardant les chiffres de près, il s'avère que les produits importés de la Turquie concernent beaucoup plus des intrants industriels que des produits finis. Sur les 9,59 milliards de dirhams de produits textiles turcs comptabilisés par l'Office des changes en 2018, les vêtements confectionnés représentent 353 millions de dirhams, les articles de bonneterie 449 millions, soit un total de 802 millions de dirhams. Une proportion de 8,35% est ainsi destinée à la consommation finale. Autant d'argent à prendre par les opérateurs marocains, encore faut-il qu'ils s'y intéressent. «Il est vrai que l'essentiel du marché marocain est à l'export, mais nous sommes en train de négocier des mesures pour accompagner les opérateurs nationaux qui sont compétitifs et de meilleure qualité pour qu'ils s'orientent vers le marché local», rassure Mohammed Boubouh.

Un pari loin d'être gagné puisque d'ores et déjà le marché local est très informel, ce qui n'intéresse pas les opérateurs. «Effectivement avec une meilleure protection je pourrai orienter ma production vers le marché local en période de baisse de production mais ce n'est pas aussi simple», estime Adil Boudraa. Pour lui, «l'essentiel de ce qui se produit pour le marché local se fait dans l'informel, qui ne paie ni charges sociales ni impôts». Et d'ajouter: «L'essentiel du marché aussi. Les grossistes marocains sont dans l'informel, même si je veux m'orienter vers le marché local à cause de la baisse d'activité à l'export, je risque d'essuyer des impayés à cause de l'absence de facturation et parce que nous n'avons pas de marques locales fortes. Si je ne suis pas payé je ne peux même pas recourir à la justice». Entre-temps, il est intéressant de relever que la hausse de ton vis-à-vis de la Turquie, notamment sur le dossier du textile, coïncide avec le réchauffement des relations entre le Maroc et les pays du Golfe et la reconfiguration des alliances géopolitiques dans la région, notamment avec ce qui se passe en Libye et au Moyen-Orient. ■

gelkarmouni@sp.ma